

SYNTHÈSE DU RAPPORT

POUR UNE POLITIQUE DE VIE
ASSOCIATIVE AMBITIEUSE
ET LE DÉVELOPPEMENT D'UNE
SOCIÉTÉ DE L'ENGAGEMENT

Sommaire

Chantier vie asso, késaco ?	4
Adresse du Président du Mouvement associatif au Premier Ministre	6
Ce qu'il faut retenir du rapport.....	11
Les 59 propositions	15

CHANTIER VIE ASSOCIATIVE Késaco?

POUR UNE POLITIQUE DE VIE
ASSOCIATIVE AMBITIEUSE
ET LE DÉVELOPPEMENT D'UNE
SOCIÉTÉ DE L'ENGAGEMENT

Le rapport « **POUR UNE POLITIQUE DE VIE ASSOCIATIVE AMBITIEUSE ET LE DÉVELOPPEMENT D'UNE SOCIÉTÉ DE L'ENGAGEMENT** », remis au Premier Ministre le 8 juin 2018 lors d'un déplacement à Toulouse notamment dédié à la vie associative, est le résultat du chantier de co-construction pour une politique associative lancé par le Gouvernement le 9 novembre 2017.

Ces travaux de concertation ont été pilotés conjointement par la Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie associative, le Haut-Commissaire à l'Économie Sociale et Solidaire et à l'Innovation Sociale, et le Mouvement associatif.

La concertation a été lancée dans le cadre d'une réunion plénière le 13 décembre 2017. Celle-ci a associé des représentants des ministères, des représentants des collectivités territoriales, des représentants des divers champs d'activité associatifs, notamment au travers de membres du Mouvement associatif, ainsi que le Collectif des Associations Citoyennes et le RNMA.

Trois chantiers de travail ont été identifiés alors, chacun animés par deux rapporteurs du Mouvement associatif :

- Mettre en œuvre une politique renouvelée de soutien, d'appui et d'accompagnement des associations, afin qu'elles puissent mieux répondre aux mutations qui les touchent ;
- Mieux soutenir la consolidation et le développement des activités d'utilité sociale portées par les associations ;
- Mieux reconnaître le bénévolat et développer une société de l'engagement.

Chaque groupe de travail s'est réuni à deux occasions en janvier et en février. La première réunion a eu pour objectif de définir les constats et enjeux partagés par chacun des groupes, sous forme d'un « diagnostic » faisant consensus. Entre la première et la seconde réunion, les participants ont été invités à formuler des propositions, pour donner suite à ce « diagnostic ». La seconde réunion a permis d'échanger sur les propositions reçues et de faire émerger les plus partagées. Malgré ce temps très court, 129 contributions ont été formulées pour donner lieu à 59 propositions finales.

Le rapport reprend l'esprit des discussions et les éléments élaborés et validés dans le cadre des différents groupes de travail. Les propositions retenues par les groupes de travail sont celles contenues dans le corps du rapport.

Il ne s'agit pas d'un catalogue de propositions. Mais d'une véritable stratégie globale pour la vie associative s'appuyant sur trois axes :

- Faire vivre les potentialités de la loi 1901
→ *conforter le cadre dans lequel évolue les associations.*
- Bâtir une politique de développement, de soutien et de reconnaissance de la vie associative
→ *donner à la vie associative des moyens à la hauteur de ses enjeux.*
- Faciliter la mission d'intérêt général des associations
→ *apporter des réponses concrètes face aux facteurs de fragilisation actuels des associations et à leurs impacts sur les activités qu'elles mènent au service de l'intérêt général.*

Le rapport a fait l'objet d'un avis rendu par le HCVA, remis également au Premier Ministre.

ADRESSE
du Président du
Mouvement
associatif au
Premier Ministre

POUR UNE POLITIQUE DE VIE
ASSOCIATIVE AMBITIEUSE
ET LE DÉVELOPPEMENT D'UNE
SOCIÉTÉ DE L'ENGAGEMENT

Introduction au rapport remis le 8 juin 2018 au Premier Ministre

Monsieur le Premier Ministre,

Ce rapport pose le terme d'une première étape importante du dialogue que vous avez ouvert le 9 novembre dernier aux Grands Voisins en réponse à la mobilisation du monde associatif pour appeler à la définition d'une politique ambitieuse pour la vie associative et pour un partenariat renouvelé entre les pouvoirs publics et les associations.

Vous nous aviez appelé à produire des propositions pour la fin du mois de février susceptibles de nourrir cette politique. Nous avons alors engagé un processus de dialogue en co-pilotage avec l'administration pour y parvenir. Ce processus a rassemblé l'ensemble des organisations et têtes de réseaux représentatives de la vie associative, et des domaines d'activité et d'intervention associatifs (le sport, l'environnement, le social et médico-social, solidarité nationale et internationale, la culture et le patrimoine, les droits des femmes, la jeunesse et organisations de jeunes, l'éducation populaire, ou encore le tourisme social). Le présent rapport est le fruit de la concertation de tous ces acteurs. Il a également mobilisé plus de 15 représentants des administrations publiques en plus de la DJPEVA et des équipes du Haut-Commissaire à l'ESS, venant des ministères de l'Intérieur, de l'Economie et des finances, de la Justice, des Affaires sociales, de la Transition écologique et solidaire ou encore des Affaires étrangères. Ce rapport est le produit d'un travail effectif réalisé entre le 13 décembre 2017 et le 16 février 2018. Il a fallu à la fois tenir les exigences d'un calendrier court et celles d'une concertation inclusive qui associe largement les acteurs et qui soit représentative. Nous avons réussi, même si tout n'est pas conclu et qu'il ne peut s'agir pour nous que d'une première étape. Toutefois, le simple fait d'avoir tenu ce pari démontre la responsabilité des acteurs engagés et leur intérêt pour cette concertation, la grande attente du monde associatif, sa capacité à se mobiliser et à s'organiser. Il démontre également qu'il y a une grande place pour le traitement de ce sujet et que cela a manqué jusque-là. Mis à part le temps court, la méthode de travail et de concertation a été saluée et nous avons bien là un cadre posé, légitime et sur lequel il est possible d'asseoir une politique publique.

Cette concertation a par ailleurs créé un lieu d'interconnaissance, de dialogue et de réflexion partagée entre les associations et avec les pouvoirs publics dans une dimension interministérielle. Nous pensons aussi pouvoir dire qu'elle a permis une meilleure pédagogie et une meilleure compréhension mutuelle entre les parties même dans un temps court. Cela est précieux pour nourrir une gouvernance confiante, partenariale et ouverte.

Il s'agit maintenant de ne pas décevoir et d'y donner suite.

Qu'avons-nous souhaité pour ces travaux ?

Trois enjeux ont été identifiés :

Premièrement, aboutir bien sûr à des propositions de mesures pouvant être mise en œuvre rapidement pour soutenir un secteur qui a été touché durement par les décisions de l'état et notamment les répercussions de la réduction drastique des emplois aidés. Ainsi, 130 contributions, tous sujets confondus, ont été reçues.

Deuxièmement, nous avons souhaité ne pas nous limiter à une liste de mesures mises simplement bout à bout, mais à ce que le produit final puisse constituer les fondements d'une politique structurée de la vie associative. Aussi les groupes ont tout d'abord travaillé à s'entendre sur les enjeux et les constats établis par sujet et ensuite à reprendre les 130 contributions reçues et les propositions en découlant pour les organiser, les prioriser et les regrouper sous un nombre limité de rubriques pouvant permettre cette lecture plus stratégique.

Enfin, notre troisième enjeu est que tout cela s'inscrive bien dans l'esprit de la Charte des engagements réciproques renouvelée en 2014. C'est-à-dire sur la conception qu'elle fonde d'une relation moderne et coresponsable entre les pouvoirs publics et les associations au bénéfice d'un dialogue civil consolidé.

De fait, malgré l'avancée de cette Charte, il faut reconnaître que le monde associatif - 1.3 millions d'organisations, et 70 000 créations par an, 14 millions de bénévoles, pratiquement 2 millions d'emplois, l'essentiel des entreprises de l'ESS et plus de 109 milliards d'euros de chiffre d'affaires - a rarement fait l'objet d'une attention à la hauteur de ce qu'il représente réellement dans le pays. Les causes peuvent être nombreuses et les responsabilités partagées aussi. Pourtant on ne peut pas dire que les chiffres soient mineurs. Les associations sont partout et dans le quotidien de chaque citoyen. Au-delà des chiffres, les associations sont aussi le lieu premier de l'engagement et une école permanente de la citoyenneté et de l'émancipation. Elles sont actrices de la vitalité démocratique. Elles sont actrices de la solidarité de proximité, et de la solidarité internationale, actrices de la lutte contre l'exclusion, la pauvreté et les inégalités. Elles constituent un lieu d'acquisition de compétences individuelles et collectives. Elles sont actrices d'une redistribution des richesses aujourd'hui plutôt en panne, et jouent donc un rôle essentiel pour la cohésion sociale, et la résilience de la société française. Elles sont enfin le lieu et l'agent de l'expérimentation et de l'innovation sociale d'autant plus lorsqu'elles sont en capacité d'exercer pleinement leur droit d'initiative.

Aujourd'hui le monde associatif est pourtant affaibli et insécurisé par les réductions de moyens publics ou par les effets potentiels d'autres politiques publiques dont on ne prendrait pas suffisamment la précaution de la mesure d'impact sur les associations.

Or, nous pensons que nul n'a intérêt à voir le tissu associatif fragilisé et les pouvoirs publics en premier lieu. Y compris lorsque les associations sont en contestation pour des causes d'intérêt général, elles jouent un rôle de contre-pouvoir indispensable qu'il est essentiel de protéger parce qu'il est nécessaire pour notre démocratie. Le recul démocratique partout dans le monde commence toujours par la restriction du droit d'association et de l'espace de la société civile. Cela se passe dans beaucoup de pays dans le monde sous nos yeux et même au sein de l'Union européenne dans différents pays notamment en Europe Centrale et Orientale.

Les associations font ce que l'Etat ne peut faire seul le plus souvent. Elles tissent le lien social indispensable à la nation. Elles le font souvent avec de petits moyens et la grande volonté de l'engagement. Les associations assurent des services complémentaires au service public et indispensables notamment dans les territoires ruraux ou périurbains de la République comme le relevait dans son dernier rapport l'Observatoire des inégalités¹. Cela est un investissement précieux pour la société dans son ensemble.

Aussi, les associations représentent-elles un atout premier pour la France. Et cela doit justifier la structuration d'une politique visible, dédiée et claire, qui soit adossée sur un dispositif de financements pluriannuels stables qui permette aux associations de continuer à remplir leurs tâches indispensables au service de l'intérêt général sans rogner sur la qualité du service d'une part, et de pouvoir planifier leurs stratégies de développement et de diversification d'autre part. Les associations ont besoin pour croître, du même climat de confiance que celui dont a besoin le secteur marchand.

Cela doit aussi mobiliser toute l'attention au caractère désintéressé de l'engagement citoyen qui est au fondement de l'association et au modèle spécifique non lucratif qui s'y rattache et qui a besoin d'avoir un cadre légal et fiscal sécurisé. La société française et l'économie du pays ont besoin d'une diversité d'acteurs complémentaires bien plus qu'une fusion des acteurs. Les associations ne sont pas seulement le lieu d'engagement des bénévoles mais des espaces hybrides où cohabitent salariés experts, bénévoles et volontaires. Ainsi la force des mondes associatifs français réside dans leur capacité à articuler ces trois formes d'engagement, et de ce point de vue il reste d'ailleurs encore beaucoup à faire. Et il est utile ici de rappeler que l'intervention dans les domaines de l'intérêt général nécessite autant de compétences que de bon vouloir, et que les bénévoles doivent être accompagnés et soutenus, et les associations gérées dans le même temps.

De fait, une économie efficace, résiliente et durable est une économie qui se plaît d'un peu de concentration et de beaucoup de diversité connectée. L'appui au passage à l'échelle est fondamental et nous en avons besoin, mais le soutien à la diversité et à la mise en réseau le sont tout autant. Le maillage des territoires que permettent les associations de toutes tailles constitue un filet tout autant indispensable à la vie de nos territoires qu'il est délicat et doit être appréhendé avec délicatesse !

Aussi, les éléments qui ressortent de ce chantier font écho à toutes ces préoccupations. Ils peuvent être constitutifs d'un véritable contrat de partenariat entre l'Etat et les associations pour le quinquennat.

Nous attendons donc que, de ce rapport, il soit naturellement donné suite aux préconisations opérationnelles de court terme, mais également que soit pérennisé un cadre transversal de pilotage et d'approfondissement de cette politique qui fasse le lien avec les autres politiques publiques. Pour cela, il faudra probablement des moyens dédiés au niveau de l'Etat et des administrations au service de cette animation.

L'exercice ouvert le 9 novembre a créé une dynamique réelle et beaucoup d'attentes.

¹ *Rapport sur les Inégalités en France, 2017*. Ed. Observatoire des Inégalités

Monsieur le Premier ministre, vous nous aviez qualifiés de « cousins » de l'action publique pour l'intérêt général le 9 novembre dernier. Nous nous sommes assez bien reconnus dans cette expression. Parce qu'elle reflète ce qui anime avant toute chose un engagé associatif : l'exercice plein de sa citoyenneté dans le cadre que permet la grande loi de liberté qu'est la loi 1901. Cela prend souvent plusieurs formes, mais se matérialise toujours dans ce que le Mouvement associatif a exprimé dans son Manifeste en 2016 : la production de lien social, la vitalisation de la démocratie, la production d'une économie plus humaine.

Oui, l'association telle que définie par la loi 1901 est bien une invention extraordinaire qui permet la mise en commun de ressources intellectuelles autant que de moyens dans un but autre que la recherche du profit. Cette loi reconnaît en outre la possibilité d'une relation fondée sur un contrat informel source de liberté et donc d'initiative - l'association ou plutôt l'associationisme ou encore le fait associatif est en quelque sorte la racine anthropologique de toutes les formes d'engagement, il est au cœur du contrat démocratique.

Nous avons formé le vœu d'un partenariat renouvelé et assaini entre les pouvoirs publics et les associations. Nous pensons que l'exercice qui s'est ouvert et dont ce rapport est un premier retour peut en constituer la base. Nous pensons que nous avons tous beaucoup à gagner, Etat comme associations, à ce qu'il puisse se poursuivre. Les citoyens n'attendent pas l'Etat pour s'engager, en revanche, l'appui de l'Etat est essentiel pour financer, pour accompagner et pour assurer un environnement favorable à la consolidation de cet engagement. Je crois pouvoir dire que les propositions regroupées ici répondent bien à ces trois enjeux.

Dans un monde où nul ne peut tout, tout seul, où la bonne gestion des biens communs devient une donnée essentielle de notre avenir à tous, la responsabilité qui nous oblige est de nourrir un partenariat franc, stable et animé par le souci de l'intérêt général. Pour ce combat, nous serons toujours présents.

Je ne peux terminer ici mon propos sans remercier les membres du Comité de pilotage, les équipes du Mouvement associatif ainsi que celles de la DJEPVA et du Haut-Commissaire à l'ESS, et tous les acteurs associatifs qui s'y sont engagés ; particulièrement enfin aux rapporteurs de chacun des groupes de travail.

Ce document est le fruit de l'effort et de la mobilisation de tous.

CE QU'IL FAUT retenir du rapport

POUR UNE POLITIQUE DE VIE
ASSOCIATIVE AMBITIEUSE
ET LE DÉVELOPPEMENT D'UNE
SOCIÉTÉ DE L'ENGAGEMENT

Axe 1

Faire vivre toutes les potentialités qu'offrent la loi 1901

« La loi 1901 qui a créé le droit d'association est une loi de liberté. Elle ouvre la liberté de faire collectif, la liberté de défendre ses idées, de porter un projet, de s'engager »

→ Pour une société plus engagée créatrice de lien social

L'engagement au sein d'activités associatives est générateur de nombreuses externalités positives pour la société, bien au-delà des 1,5% estimés du PIB que représenterait le bénévolat s'il était valorisé. **Rendre visible tout l'apport de l'engagement associatif et faire de son essor un enjeu transversal des politiques publiques sont des vecteurs pour construire une société plus solidaire.** Des passerelles solides sont à construire entre les associations, les pouvoirs publics, ou encore le milieu professionnel. **Le but est de favoriser une palette d'expériences d'engagement qui seront rendues accessibles par un travail de sensibilisation, de reconnaissance et de valorisation.**

→ Pour une démocratie vigoureuse, nourrie de l'implication citoyenne

La liberté d'association n'est pas remise en cause aujourd'hui, et elle est reconnue comme un principe fondamental de notre République. Il est néanmoins nécessaire de rester vigilants sur sa pleine application et son libre exercice ainsi que de protéger le rôle de lanceurs d'alertes qu'occupent certaines associations dans notre pays. Ainsi, certains engagements associatifs peuvent se trouver entravés, voire criminalisés alors même qu'ils sont mobilisés au service de l'intérêt général ou au nom des valeurs qui sont celles portées par la République. **La plus grande attention doit être portée à la préservation des libertés associatives et à leur protection, notamment face aux procédures baillons.**

→ Via une reconnaissance du modèle non lucratif

Les activités associatives, nourries de l'implication citoyenne, ne peuvent être réduites aux seules logiques de marché, à une simple contribution au PIB, ou encore être cantonnées à un rôle de prestataire. Ce n'est qu'en prenant en compte la spécificité de leur modèle non lucratif, qui fait toute leur richesse, que peuvent être appréhendés les enjeux de consolidation et développement des activités associatives d'utilité sociale, pour en conserver tout le bénéfice pour la société. C'est un enjeu collectif au service du « faire société », et un enjeu de reconnaissance de la possibilité de « faire » sans logique marchande. **La reconnaissance d'une économie non lucrative, et sa prise en compte dans la construction des régulations économiques est une action à mener au niveau européen autant qu'au niveau national.**

Axe 2

Bâtir une politique de développement, de soutien et de reconnaissance de la vie associative

« Le fait associatif est partout, plébiscité par les citoyens. Il constitue souvent le fil invisible qui tient la Nation. Il est aujourd'hui temps de le reconnaître »

→ Via une politique de vie associative ambitieuse et structurée

Au regard de l'importance et de la diversité de ses apports sur les territoires, de la multiplicité de champs et d'enjeux qu'elle recouvre, la vie associative et son développement doivent faire l'objet **d'un dialogue stratégique entre acteurs publics et associatifs au service de l'intérêt général.**

Ces dernières années, la tendance a été à l'accroissement d'un financement des activités associatives sur projet spécifique, au détriment d'un soutien au fonctionnement ou sur des actions de long terme. Les crédits accordés à la politique de vie associative ont été très nettement insuffisants pour permettre de répondre aux besoins des associations au regard des enjeux auxquels elles font face. **Une politique de vie associative ambitieuse ne peut se conduire sans des moyens permettant à ces acteurs de se projeter dans la durée.**

→ Avec une force associative plus visible

Engager une politique de soutien, d'appui et d'accompagnement des associations nécessite de disposer de ressources permettant **d'appréhender de manière plus fine les réalités de la vie associative et ses apports, mais aussi les enjeux et mutations avec lesquels les associations doivent composer.**

Cela nécessite de renforcer l'observation statistique et qualitative de la vie associative. La question de l'évaluation de l'utilité sociale et de l'impact de l'action associative semble aujourd'hui centrale tant pour les financeurs publics que privés. La capacité des associations à construire et mettre en œuvre des démarches d'évaluation qui répondent à leurs spécificités est un enjeu dont elles doivent se saisir, mais qui a aussi un coût, et requiert **l'élaboration d'indicateurs capables de rendre compte tant quantitativement que qualitativement de l'apport de leurs activités.**

→ Avec une offre d'accompagnement, structurée et renforcée

Si la complexité du paysage des structures d'information et d'accompagnement des associations se comprend au regard de leur grande diversité et des multiples besoins auxquels il faut apporter des réponses, force est de constater qu'il y a aujourd'hui un besoin de lisibilité et d'articulation pour plus d'efficacité au service des porteurs de projets associatifs. Les accompagnements et les compétences dont ont besoin les associations étant de différentes natures, il est nécessaire de penser l'accompagnement en termes de parcours, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. **Il convient donc de garantir une offre d'accompagnement adaptée aux spécificités associatives qui réponde aux besoins de l'association à toutes les étapes de sa vie.**

Axe 3

Faciliter la mission d'intérêt général des associations

« L'activité associative est aujourd'hui fragilisée. Il est urgent de penser des cadres adaptés aux spécificités des modèles socio-économiques des associations »

→ **Via un environnement prenant en compte les spécificités associatives**

La fiscalité associative découle des particularités philosophiques et juridiques des associations. Ainsi la non-lucrativité et la gestion désintéressée emportent des conséquences fiscales, formalisées au travers de textes successifs depuis 1998. Cependant, si les fondamentaux associatifs restent, le contexte économique dans lequel elles évoluent se transforme, et doit être pris en compte pour permettre leur développement tout comme celui de leurs activités au service de l'intérêt général. **Il y a ainsi un enjeu à évaluer le cadre fiscal et juridique et procéder aux adaptations nécessaires.**

→ **Via des leviers financiers adéquats**

Au regard de la diversité du secteur associatif et de l'étendue des sujets adressés en matière de financements, plusieurs axes peuvent être distingués et doivent être traités de façon complémentaire :

- **Faciliter l'accès aux financements** à travers notamment la création d'un dispositif d'aide aux associations en difficulté ou encore des outils facilitant l'accès au marché bancaire.
- **Faciliter l'accès des associations aux fonds structurels européens**, à travers notamment la création d'un fonds d'avance de trésorerie.
- **Permettre aux associations de renforcer leurs fonds propres**, notamment en autorisant les associations, y compris pour les secteurs associatifs social, médico-social et de santé « tarifés », à conserver leurs excédents.
- **Ouvrir de nouvelles possibilités de développement**, en encourageant notamment le mécénat des PME.

→ **Via une politique d'emploi au service des projets associatifs**

La pertinence de politiques dédiées au soutien à l'emploi dans les associations mérite d'être examinée, non seulement au regard des emplois que ces politiques créent mais aussi des activités qu'elles produisent et de leurs effets exogènes (cohésion territoriale, lien social, soutien à l'activité bénévole). Les besoins associatifs en matière d'emploi doivent être pris en compte en tant que tels. Les associations ont besoin notamment d'emplois qualifiés pour les missions qu'elles mènent, pour assurer les fonctions d'encadrement ou encore d'accompagnement nécessaires. **Evaluer au niveau national la situation de l'emploi associatif et instaurer une politique spécifique de l'emploi associatif pour soutenir les activités d'utilité sociale qu'elles mènent, est un axe primordial.**

59 PROPOSITIONS

POUR UNE POLITIQUE DE VIE
ASSOCIATIVE AMBITIEUSE
ET LE DÉVELOPPEMENT D'UNE
SOCIÉTÉ DE L'ENGAGEMENT

1

Mettre en œuvre une politique interministérielle sur l'engagement tout au long de la vie et le bénévolat comme levier d'inclusion, en vue de l'émancipation, l'insertion sociale et professionnelles des personnes les plus vulnérables ou fragiles.

2

Intégrer de manière systématique et visible l'engagement citoyen et la contribution des bénévoles et volontaires aux revues de la France à l'ONU, et aux rapports de suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, pour donner à voir la contribution qu'apportent le bénévolat et le volontariat à notre pays.

3

Associer les acteurs associatifs à la réflexion en cours sur la mise en place d'un service national universel, ayant pour moteur l'engagement des jeunes.

4

Co-construire avec les associations un temps de visibilité de l'engagement associatif dans le cadre de la réflexion sur la création d'une « semaine de l'engagement ».

5

Construire une logique de « parcours d'engagement », pour permettre un engagement tout au long de la vie, dans le cadre d'un travail de concertation associant pouvoirs publics, acteurs associatifs et partenaires sociaux.

6

Organiser un dialogue durable entre l'Éducation nationale et les acteurs associatifs pour favoriser l'engagement dans la vie scolaire.

7

Engager une concertation avec les partenaires sociaux et les acteurs associatifs suite à la conférence sociale de 2014, notamment pour évaluer la mise en œuvre des différents congés existants, et leur adéquation aux besoins.

8

Réaffirmer la compatibilité entre la situation des bénévoles et celle de demandeurs d'emploi auprès de Pôle emploi.

9

Augmenter le FDVA sur le volet formation des bénévoles afin de rendre les moyens alloués cohérents au regard du nombre de responsables bénévoles concernés (plus de 5 millions).

10

Ouvrir le Compte Engagement Citoyen à tout bénévole investi dès 200 heures dans plusieurs associations, dont au moins 100 heures dans l'une d'elles.

11

Définir réglementairement le cadre de l'offre de formation accessible via le CEC et permettre le développement d'une offre adaptée via un travail de co-construction entre acteurs publics et associatifs concernés.

12

Promouvoir et rendre accessible à tous « le passeport bénévole » et en faire un outil d'animation dès le lycée et tout au long du parcours d'engagement quelles qu'en soient les modalités (bénévolat, service civique, mécénat de compétence etc.), afin d'être un outil de reconnaissance de l'engagement.

13

Revoir le contenu du certificat de formation à la gestion associative (CFGGA) au-delà des formations techniques pour aller vers la formation à l'animation de réunion, la médiation etc., et l'intégrer dans un parcours citoyen.

14

Créer un groupe de travail associations – pouvoirs publics sur les libertés associatives, afin d'examiner les risques pouvant peser sur celles-ci et les conditions nécessaires pour qu'elles soient préservées.

15

Garantir une protection des associations face aux procédures bâillonnages qui leur sont intentées par certaines entreprises pour intimider, limiter la liberté d'expression, et dissuader de s'exprimer dans des débats publics.

16

Mener une réflexion sur les moyens du soutien et de l'accompagnement des initiatives citoyennes, par exemple, à travers la création d'un fonds pour une démocratie d'initiative citoyenne ou la création d'un fonds d'encouragement et de coopération associative.

17

Développer un programme de reconnaissance, de soutien et de financement des initiatives collectives de citoyens en faveur du lien social, à travers la constitution « d'équipes citoyennes ».

18

Porter politiquement les spécificités du modèle non lucratif français au niveau européen et particulièrement auprès de la Commission européenne.

19

Retravailler les interprétations issues des transpositions des diverses directives européennes notamment au travers des notions SSIG/SIEG afin qu'elles prennent en compte les spécificités du modèle associatif français.

20

Evaluer l'application de la circulaire du Premier Ministre du 29 septembre 2015 relative aux relations partenariales entre les pouvoirs publics et les associations. En fonction des résultats, produire de nouveaux repères, valoriser et diffuser les cadres de soutien existants

21

Dégager des moyens pour la formation des agents des collectivités publiques sur la politique des aides d'Etat concernant les associations, et notamment sur les règlements « de minimis », les directives services, marchés publics, et le paquet Almunia.

22

Appliquer à la délégation de service public le principe d'allotissement prévu dans le cadre des marchés publics autorisant la décomposition d'un marché en lots et permettre à plusieurs associations de répondre.

23

Mettre en œuvre un programme national d'une vingtaine d'expérimentations de formes de co-construction des politiques de vie associative à différents échelons territoriaux (Etat déconcentré, Région, Départements, intercommunalités, communes...).

24

Augmenter significativement les moyens alloués au Fonds de Développement à la Vie Associative comme ligne de financement structurel du développement de la vie associative et le restructurer tant dans son périmètre que dans sa gouvernance, notamment pour intégrer davantage la diversité associative.

25

Flécher les fonds des comptes bancaires inactifs des associations vers le FDVA, après le délai légal de conservation par la Caisse des Dépôts.

26

Reconnaître les têtes de réseaux et leurs fonctions au service de la vie associative à travers un soutien accru dans les différents programmes ministériels de financement sur des enjeux sectoriels et transversaux.

27

Au sein des services de l'Etat, généraliser le conventionnement pluriannuel dans le cadre des relations avec les associations, afin que celui-ci devienne la norme et non l'exception.

28

Créer une unité dédiée à l'observation de la vie associative au sein de l'INSEE, en lien avec l'INJEP, permettant une observation annuelle suivie et chiffrée de la vie associative.

29

Construire des observatoires de la vie associative inclusifs, tout en veillant à renforcer les têtes de réseaux assumant aujourd'hui cette fonction d'observation.

30

Faciliter les partenariats entre les associations et la recherche académique.

31

Soutenir des initiatives tournées vers le grand public visant à mieux faire connaître la vitalité du tissu associatif en France.

32

Instaurer une modalité de soutien à l'investissement initial fait par une association pour la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation de l'utilité sociale, à travers une convention triennale-type non renouvelable.

33

Co-construire une ingénierie sur l'évaluation de l'action associative favorisant l'adaptation et l'appropriation des outils existants.

34

Mettre en place une stratégie pensée dans une logique de parcours, destinée à renforcer la performance de l'accompagnement des associations.

35

Mettre en place un groupe de travail dédié afin d'approfondir la faisabilité et la pertinence de différentes propositions liées à l'adaptation du cadre fiscal.

36

Créer un groupe de travail spécifique avec le DJEPVA et la DGFIP pour favoriser la connaissance réciproque des problématiques et développer des outils d'information (documents pédagogiques, modes d'emploi partagés, rescrits anonymisés etc.).

37

Faire évoluer les dispositions de la loi ESS de 2014, en sécurisant la notion d'utilité sociale inscrite dans l'article 2 et en adaptant les critères d'octroi de l'agrément ESUS aux spécificités associatives.

38

Harmoniser les conditions d'appréciation du caractère d'intérêt général d'une association par l'administration fiscale.

39

Rénover les critères de la Reconnaissance d'Utilité Publique (RUP) afin de moderniser ce statut.

40

Simplifier l'inscription au registre des représentants d'intérêt pour les associations et les obligations de reporting afin de prendre en compte les spécificités du fonctionnement bénévole associatif.

41

Mettre en place des outils d'observation et de suivi du financement bancaire à destination des acteurs associatifs.

42

Créer au niveau territorial des « observatoires de la simplification » sur les modalités de financement (exemple : cellule d'intelligence locale), permettant la coordination des financeurs.

43

Créer un dispositif d'aide aux associations en difficulté, piloté par l'Etat en lien avec les collectivités et acteurs du financement sur les territoires.

44

Permettre aux associations qui ne possèdent pas suffisamment d'apports financiers personnels (fonds propres, quasi fonds propres) de bénéficier de garanties d'emprunts par l'État.

45

Créer un fonds d'avance de trésorerie permettant des avances remboursables pour lancer des projets sur financements européens.

46

Permettre d'appuyer les associations dans le suivi et la mise en œuvre de projets financés par des fonds européens en finançant les têtes de réseaux et acteurs associatifs régionaux via les crédits d'assistance technique.

47

Permettre aux têtes de réseaux associatives d'être « chef de file » pour coordonner et gérer un projet FSE, FEDER ou encore FEADER permettant à plusieurs associations de répondre à un projet (sur le modèle LEADER).

48

Faciliter l'accès aux fonds structurels européens en créant un guichet unique régional d'aide aux associations, porté par des acteurs associatifs, qui permette à chaque candidat d'être orienté à partir de son projet vers le financeur adapté à ses besoins.

49

Installer un groupe de travail entre pouvoirs publics et associations pour préparer la prochaine programmation des fonds structurels européens (2020).

50

Renforcer les fonds propres des associations par la possibilité de conserver des excédents, y compris pour les secteurs associatifs social, médico-social et de santé « tarifés ».

51

Encourager le mécénat des PME en établissant une franchise de 10 000€ pour l'ensemble des montants engagés au titre du mécénat, au-delà desquels seulement viendrait à s'appliquer le plafond actuel de 5 pour mille du chiffre d'affaires.

52

Faciliter et sécuriser le financement par des prêts entre associations d'un même groupe.

53

Créer les conditions pour favoriser la coopération entre associations (financement, cadre juridique, modalités), soutenir les actions territoriales concertées, encourager les pratiques de groupement, tels les groupements économiques associatifs.

54

Ouvrir la possibilité à l'Etat de confier la gestion des biens mal acquis aux associations pour leurs activités.

55

Ouvrir l'accélérateur d'innovations sociales aux associations territoriales et aux réseaux qui les accompagnent et qui maillent le territoire.

56

Evaluer au niveau national la situation de l'emploi associatif et instaurer une politique spécifique de l'emploi associatif pour soutenir les activités d'utilité sociale qu'elles mènent.

57

Au regard de l'impossibilité pour les petites associations (en particulier mono et primo-employeuses) de pouvoir mobiliser les parcours emploi compétences centrés sur l'insertion, permettre la mobilisation des parcours emploi compétences en les adaptant, ou en concevant un autre dispositif adapté à ces associations.

58

Favoriser les parcours professionnels inter-branches du secteur associatif afin de décroiser et permettre une reconnaissance de l'ancienneté dans l'emploi hors branche, notamment en créant un financement des reprises d'ancienneté hors branche, et en informant davantage les salariés sur la valorisation de leurs compétences et les parcours possibles.

59

Définir une programmation pluriannuelle des enveloppes consacrées aux dispositifs d'aide à l'emploi.